



Service de Prévention et
de Santé au Travail
Interentreprises
Oloron Ste Marie

N'hésitez pas à contacter votre
service de prévention et de santé
au travail

RQTH

La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé



SPSTI OLORON-SAINTE-MARIE :

Téléphone : 05.59.39.07.95

contact@santetravailoloron.fr

40, rue Georges Messier
64400 Oloron Sainte Marie



QU'EST-CE QUE LA RQTH ?

Statut attribué par la Maison Départementale Des Personnes Handicapées (MDPH) :

- Accès à des droits en lien avec le travail.
- Pas d'obligation d'informer l'employeur.
- Validité d'1 an à 10 ans, voire à vie.

Qui est concerné ?

Tout travailleur d'au moins 16 ans concerné par un problème de santé ayant des répercussions sur son travail :

- Problème physique.
- Problème sensorielle.
- Problème mentale.
- Problème psychique.

Pourquoi faire la démarche ?

Dès possession de l'accusé de réception de la MDPH, pour un accompagnement à :

- La recherche d'emploi
- L'embauche
- La vie professionnelle
- Le maintien en emploi
- La formation et à la reconversion
- Le départ à la retraite, dans certaines conditions

QUELLE EST LA DÉMARCHE ?

Quand faire la démarche ?

Le plus tôt possible.
Dès que l'état de santé peut impacter le travail.



Comment faire ?

- 1 Retirer un dossier auprès de la MDPH du département de résidence
- 2 Faire remplir le certificat médical par le médecin traitant ou spécialiste et si nécessaire, par le médecin du travail
- 3 Envoyer le dossier à la MDPH du département de résidence personnelle.

Qui peut m'aider ?

- Le Cap emploi :
 - Béarn : 05.59.80.83.32 – info@capemploibearn.fr
 - Pays Basque Soule : 05.58.56.18.58 – contact@capemploi40-64pb.com
- L'assistante sociale de la CARSAT :
 - 3646 « Service Social »
- Le référent handicap de votre entreprise
- Le Médecin du Travail